



MIREBEAU KARATE-DO  
1 cité Saint Jacques,  
86110 MIREBEAU  
Tel: 05 49 50 42 60  
Association régie par la loi du  
1er juillet 1901  
N° W 863000960  
ANCV 525406  
DRJS 796.86.01.S  
FFKAMA 0860610  
SIRET 441183365000100

## BULLETIN D'ADHESION individuel

Section : **KARATE**

NOM: ..... Prénom: .....

Né(e) le ..... à ..... Mlle  Mme  Mr

Adresse du domicile .....

Ville ..... Code Postal ..... Domicile .....

Bureau ..... GSM ..... E-Mail .....

Grade : .....

Fonction dans le club:

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Président du club  | <input type="checkbox"/> Membre du Com. du club      | <input type="checkbox"/> Arbitre        |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire du club | <input type="checkbox"/> Cadre Sportif (Breveté)     | <input type="checkbox"/> Dirigeant      |
| <input type="checkbox"/> Trésorier du club  | <input type="checkbox"/> Cadre Sportif (Non Breveté) | <input type="checkbox"/> Accompagnateur |

### Partie à remplir obligatoirement par les parents pour les moins de 18 ans

#### 1) Autorisation pour les enfants de moins de 18 ans:

Je soussigné(e), Nom ..... Prénom ..... Père  Mère  Tuteur légal

domicile ..... Bureau .....

autorise mon enfant, désigné ci-dessus à adhérer à MIREBEAU KARATE-DO et les responsables à faire procéder à toute intervention chirurgicale d'urgence

#### 2) INFORMATIONS A COMPLETER par les parents pour les enfants de moins de 18 ans

Les parents doivent accompagner leurs enfants sur les lieux d'entraînement et s'assurer que les responsables du club MIREBEAU-KARATE-DO sont effectivement présents.

En cas d'absence de ces derniers et jusqu'à leur arrivée, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

La prise en charge du club MIREBEAU-KARATE-DO s'arrête à partir du moment où l'entraînement est fini et que les enfants sont sortis de l'enceinte du club.

Le club MIREBEAU-KARATE-DO décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir avant et après leur prise en charge définie ci-dessus.

Je soussigné(e) Mr/Mme ..... autorise mon enfant à sortir de l'enceinte du Dojo et à rentrer seul après le cours

Oui  Non

#### 3) Droit à l'image:

J'autorise que mon enfant soit photographié lors des cours et manifestations organisé par le Club de Mirebeau KarateDo et que ces photos puissent être diffusées sur le site internet du club

Oui  Non

Signature des Parents, (précédée de la mention "lu et approuvé") :

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur (peuvent être consultés sur simple demande) et avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant le sport considéré.

Informatique : « La loi n°78 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du Secrétaire du club MIREBEAU KARATE-DO ».

A ..... le ..... signature obligatoire (Tuteur si - 18 ans)

## **Tarifs pour la saison 2011/2012 :**

Enfants de 7 ans à 11 ans : **75 €**

Adolescents de 12 à 18 ans : **82 €**

Adultes : **95 €**

*Pour les licenciés appartenant au même foyer fiscal une réduction de 10 euros sera acquise sur la deuxième licence, 20 euros sur la troisième, ...*

## **Horaires des cours :**

Lundi :  
**Enfants et adolescents de 17h15 à 18h45**  
**Adultes de 19h00 à 20h30**

Jeudi :  
**Adultes et adolescents de 18h.45 à 20h.15**

## **Pour toutes informations, merci de vous adresser :**

Fabien GUILLEMOT (Président)

☎ : 05 49 50 42 60

Emmanuel LAFRANCE (Professeur et Trésorier)

☎ : 05 49 55 05 42

Jean-Louis MAUREL (Vice Président)

☎ : 05 49 88 54 61

Philippe RIVIERE (Vice Président)

☎ : 05 49 50 59 01

## **Documents à fournir :**

- Certificat Médical daté au-delà du 31 Août 2011
  - Demande de licence remplie et signée (*A voir lors de la remise de vos documents à la rentrée*)
  - Bulletin d'adhésion individuel rempli et signé + 1 Photo
  - 1,2 ou 3 Chèques avec le nom du pratiquant au dos et les dates d'encaissement (*maximum 31 Décembre 2011*).
- Pour les paiements en espèce, la totalité sera exigée à l'inscription.*